

## ORGANISATION DU COLLÈGE ET DU LYCÉE

### A - NOTRE ÉTABLISSEMENT

- Sous Tutelle LASALLIENNE, s'appuyant sur l'esprit et l'œuvre de Saint Jean-Baptiste de la Salle, exprime notre tradition éducative
- Se veut, avec le concours de tous :
  - un lieu d'études où chacun réussit suivant ses aptitudes dans un « cadre » favorisant le climat de travail, de fraternité, de respect
  - un lieu d'éducation à tout niveau suivant l'âge,
  - un lieu possible de proposition ou d'éducation de la Foi Chrétienne dans le respect de la démarche de chacun.
- Appartient à l'Enseignement Catholique du Diocèse de Pontoise.

#### ➤ Structures de l'Établissement

Chef d'Établissement Coordinateur	<b>M. Bruno VIDARD</b>
Chef d'Établissement 1 <sup>er</sup> degré	<b>Mme Fabienne NICOL</b>
Directeur Adjoint Collège-Lycée	<b>M. EAUCLERE</b>
Responsable de Vie Scolaire Collège-Lycée	<b>Mme BEJARANO-PALACIO</b>
Coordinateur de la vie scolaire collège	<b>M. SIGWALD</b>
Directrice Adjointe d'Oscar Romero et référente pour l'éducation inclusive du 2 <sup>nd</sup> degré	<b>Mme MALICHARD</b>
Coordinateur de la vie scolaire Oscar Roméro	<b>M. CHOULI</b>
Responsable pédagogique : 6 <sup>ème</sup>	<b>Mme COLLIN</b>
Responsable pédagogique : 5 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup>	<b>M. ALVES</b>
Responsable pédagogique : 3 <sup>ème</sup>	<b>M. FERNANDEZ</b>
Responsable pédagogique : 2 <sup>nd</sup> e	<b>M. DESCHAMPS</b>
Responsable pédagogique : 1 <sup>ere</sup>	<b>M. DESCHAMPS</b>
Responsable pédagogique : Terminale	<b>Mme MAURS</b>
Responsable Animation pastorale : administration	<b>Mme VINGADASSALON</b> ( <a href="mailto:pastorale@strosaire95.org">pastorale@strosaire95.org</a> )
Préparation au baptême et à la 1 <sup>ere</sup> communion	<b>Mme VINGADASSALON</b>
Profession de Foi	<b>Mme VINGADASSALON</b>
Préparation à la confirmation	<b>Mme VINGADASSALON</b>
Professeurs documentalistes	<b>Mme POYER, Mme LORIOU</b>
Responsable du BDI chargée d'Orientation	<b>Mme GAUME PERDEREAU et Mme POLETTI</b>
Secrétariat de Direction	<b>Mme PASTORÉ</b> ( <a href="mailto:secretariat-direction@strosaire95.org">secretariat-direction@strosaire95.org</a> )
Secrétariat des élèves et des familles	<b>Mme AMARAL</b>
Secrétaire Comptable	<b>Mme TRAN</b>
Comptable	<b>Mme MURO</b>
Standard et Accueil	<b>Mme DELAGOUTTE, Mme TRAN</b>

L'accueil et le standard sont ouverts Lundi, Mardi, Jeudi, vendredi de 7H30 à 18H15, et Mercredi 16H30. L'Établissement est fermé les samedis et dimanches.

Nos coordonnées : ☎ 01.34.38.34.00 🌐 [www.strosaire95.org](http://www.strosaire95.org)

➤ **Des instances indispensables à la vie de notre établissement**

**1 - l'A.P.E.L.** (Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre).

Mme VALOIS, présidente [apel95200@gmail.com](mailto:apel95200@gmail.com)

- Est présente et propose des thèmes d'actions au sein du Conseil d'Établissement
- Participe aux conseils de classes
- Est représentée au conseil d'administration de l'O.G.E.C
- S'investit dans l'aspect « festif » (loto, kermesse...), éducatif, pastoral et dans ses diverses commissions de travail
- Peut également avoir un rôle d'animation et de réflexion au niveau de tous les parents
- Organise une rencontre annuelle avec tous les parents pour son Assemblée Générale.

**2 - l'O.G.E.C.** (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique).

L'OGEC gère l'établissement en lien avec le Chef d'Établissement et son équipe. Chaque année en février, se tient l'assemblée générale.

Président : M. LAGNIEZ Bruno

**3 - Pastorale.** La pastorale est au cœur de l'établissement catholique sous la tutelle Lasallienne. Les élèves auront des cours de culture des religions obligatoire au collège et au lycée et une proposition A la catéchèse et à la préparation aux sacrements. Ils auront à participer à diverses actions comme les courses solidaires, le repas solidaire, les temps de Noël et de carême.....

## **B - INFORMATIONS ADMINISTRATIVES**

➤ **L'assurance scolaire**

L'assurance souscrite par l'établissement pour tous les élèves couvre toutes les activités scolaires et parascolaires (ateliers, stages, sorties, voyages...) se déroulant sous la responsabilité de l'établissement.

➤ **Les bourses du collège et lycée**

Les dossiers de bourses doivent être constitués en début d'année scolaire. L'attribution est soumise à un barème.

Les dossiers seront à retirer auprès de l'accueil, après avoir fait la simulation de Bourse : <http://www.education.gouv.fr/cid88/les-aides-financieres-college.html>

**Une seule campagne de bourse pour tous au 1<sup>er</sup> septembre pour les collèges et les lycées**

☛ Les bourses du lycée : **NOUVELLE MODALITE**

**Suppression de la campagne de bourse de printemps pour le lycée et 3eme.**

**Important :** Pour ceux qui sont déjà bénéficiaires d'une bourse doivent refaire la demande **chaque année en septembre (2<sup>nd</sup>, 1ere, tle).**

Consulter : <http://www.education.gouv.fr/cid151/aides-financieres-lycee.html>

Pour l'enseignement supérieur, saisie du dossier social étudiant à partir de fin Janvier (un livret sera remis à tous les élèves de Terminale pour les démarches à entreprendre.)

➤ La restauration

**Le régime de demi-pension est choisi en début d'année. Il ne peut pas être changé.**

**Tout élève demi-pensionnaire doit présenter sa carte d'identité scolaire à l'entrée du self. Aucun passage au Self ne pourra s'effectuer sans cette carte.**

Les élèves souhaitant prendre occasionnellement 1 repas devront acheter 1 ticket à l'accueil **(de préférence le matin, avant 10h00)** Il est possible d'acheter plusieurs tickets à l'avance.

**Nous rappelons qu'il est strictement interdit d'introduire dans l'établissement boissons et nourriture. Tout élève externe doit quitter l'établissement pour déjeuner.**

➤ Communication établissement /parents

Les informations courantes sont disponibles dans les rubriques « collège » ou « lycée » sur le site de l'établissement : [www.strosaire95.org](http://www.strosaire95.org), à consulter régulièrement.

## C- LA VIE DE L'ELEVE :

### **LE PORTABLE EST INTERDIT DANS L'ETABLISSEMENT AU COLLEGE ET AU LYCÉE**

➤ Carte d'identité scolaire

Chaque élève est tenu d'avoir sur lui sa carte d'identité scolaire et son carnet de correspondance, document qui doit être régulièrement consulté par le responsable légal. Ces documents sont à présenter à l'entrée de l'établissement. Dans le cas d'oublis répétés l'élève sera sanctionné conformément au règlement.

➤ Vols

Si le vol est, hélas une éventualité, il appartient à chacun de ne pas laisser traîner ses affaires. Le plus souvent, l'appréciation « on m'a volé... » est injustifiée, recouvrant en fait une négligence. Cependant, tout élève convaincu de vol sera très sévèrement sanctionné. Il est indispensable d'informer immédiatement un responsable en cas de vol.

➤ Objets trouvés

**Il est conseillé de marquer au nom entier de l'élève les objets scolaires et les vêtements.**  
Toute perte devra être signalée à la responsable de la vie scolaire.  
L'ensemble des objets trouvés est stocké sous la responsabilité de cette dernière.

➤ Tenue des élèves

Conformément au règlement intérieur, une tenue correcte sera exigée de tous les élèves. (Sont notamment interdits les vêtements et accessoires de style gothique, militaire, les Jeans troués, les T-shirts et jupes trop courts, robes ou jupes trop longues, shorts, les joggings, les « baggies », les piercings et les couvre-chefs de tout genre).

**Tout élève ne respectant pas ces interdits sera renvoyé chez ses parents pour se changer. La conformité de la tenue est à l'appréciation de la direction de l'établissement.**

➤ **Éducation physique et sportive**

Une tenue de sport est obligatoire.

Il est rappelé que les cours d'EPS sont obligatoires dans le cursus scolaire des élèves.

A ce titre, les parents n'en **demandent** la dispense que pour des **motifs sérieux**. Une demande de dispense doit être justifiée par un certificat médical.

➤ **Objets interdits**

Les objets de valeur (montres, stylos, bracelets, vêtements trop luxueux, portables, etc.) sont interdits dans l'établissement, jeux électroniques et tout ce qui peut être dangereux (médicaments, cutters...). Seuls les livres et revues à caractère culturel évident seront introduits dans l'Établissement.

➤ **Téléphone portable**

Son usage à des fins personnelles est interdit dans l'établissement.

Rappel du règlement : Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol.